



Temps de pause

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 12 février 2008

Je travaille 6h et 45minutes dans une boulangerie sans pause est ce que c'est normal ?

Réponse :

Notre domaine de compétence se limite à l'application des lois qui protègent contre le tabagisme. Toutefois, une pause obligatoire est prévue après 6 heures consécutives de travail